

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 02414
Numéro SIREN : 814 108 312
Nom ou dénomination : 5 HORIZONS

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2024 sous le numéro de dépôt 1909

5 HORIZONS
Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
Siège social : 12 Avenue Carnot
44000 NANTES

814 108 312 RCS NANTES

**EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022**

HUITIEME RESOLUTION

Les mandats du Cabinet GUILLET BOUJU ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Nicolas BOUJU, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

« Pour extrait, certifié conforme à l'original, »
Le Président,
SAS PM DEVELOPPEMENT,
Représentée par Monsieur **Philippe MENGUY**,
Président



5 HORIZONS

Société par actions simplifiée au capital
de 120 000 euros

Siège social : 12 Avenue Carnot
44000 NANTES

814 108 312 RCS NANTES

AVENANT AU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Il convient de lire :

« HUITIEME RESOLUTION

Les mandats du Cabinet GUILLET BOUJU ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Nicolas BOUJU, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés. »

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

« Pour extrait, certifié conforme à l'original, »

Le 05/02/2024

Le Président,

SAS PM DEVELOPPEMENT,

Représentée par Monsieur Philippe MENGUY,
Président

